



Objet : Le conflit social à Besançon

Madame, Monsieur,

Depuis le 8 novembre dernier, une grève CGT de conducteurs et contrôleurs des trains de Besançon et Dole perturbe le service TER Franche-Comté. Le service garanti est mis en œuvre tel que prévu par la loi du 21 août 2007.

La CGT s'oppose aux modalités de mise en œuvre à compter du 11 décembre 2011 des relations TER entre Besançon Viotte et Besançon Franche-Comté TGV.

La SNCF a, en effet, décidé que ces relations ne seraient pas systématiquement accompagnées par des contrôleurs, ce qui permet de réduire le coût du service public. L'économie réalisée est, pour une grande part, réinvestie dans la lutte anti-fraude sur le réseau TER franc-comtois et n'a pas d'impact sur l'emploi dans la mesure où la région Franche-Comté a décidé d'augmenter de 13% l'offre TER.

Ce conflit social est incompréhensible, il est stérile.

La CGT a largement médiatisé sa position, c'est pourquoi j'ai souhaité à mon tour préciser la posture de la SNCF. Elle repose sur 2 éléments de fond :

1. La Direction ne négocie pas pendant une grève. Il ne s'agit nullement d'une remise en cause du droit constitutionnel de grève que nous respectons totalement. Il s'agit de lutter contre la « gréviculture » qui a pu faire croire pendant des années que plus une grève dure, plus elle « rapporte ». Le président PEPY a décidé de mettre fin à cette pratique en montrant qu'une grève ne peut apporter plus qu'une négociation préalable. C'est un engagement à l'évolution du dialogue social dans notre entreprise, qui a déjà fait la preuve de son efficacité. Encore faut-il que tous, direction et partenaires sociaux, jouent le jeu, au service des clients. La direction, pour sa part, a joué le jeu et négocié par exemple dans des groupes de travail sur les conditions d'emploi, les formations.
2. Face aux évolutions de notre environnement, et en réponse à une demande croissante de service public, la SNCF doit évoluer. Les caractéristiques de la ligne et celles du matériel roulant autorisent la circulation des TER reliant les 2 gares de Besançon en totale sécurité, avec le seul conducteur à bord. La clientèle sera constituée au départ, de voyageurs TGV en correspondance qui n'auront pas à acquitter le coût spécifique de la liaison TER car celui-ci sera déjà intégré dans le prix de leur billet TGV, puis, plus tard, de clients citadins grâce aux haltes intermédiaires. Ces clients utiliseront une billettique et une tarification urbaine ; ils seront pour beaucoup abonnés. **Ces caractéristiques ne justifient pas un contrôle systématique sur cette liaison TER.** Enfin, en plus de ces spécificités, le temps de parcours entre les deux gares, inférieur à ¼ d'heure et la zone desservie présentent des similitudes fortes avec le tramway. Or qui imagine qu'il y aura demain une présence systématique de contrôleurs dans les tramways de Besançon ?

L'arrivée du TGV Rhin-Rhône et la mise en place du cadencement des TER en Franche-Comté sont une chance pour le territoire, une chance pour la SNCF, une chance pour ses clients. C'est enfin une chance pour les personnels SNCF de Besançon et de la Franche Comté qui voient leur charge de travail consolidée et renforcée.

Les cheminots Franc-Comtois seront tous au rendez-vous du 11 décembre 2011.

Le Directeur Régional,

Charles JODER